

1. Contexte

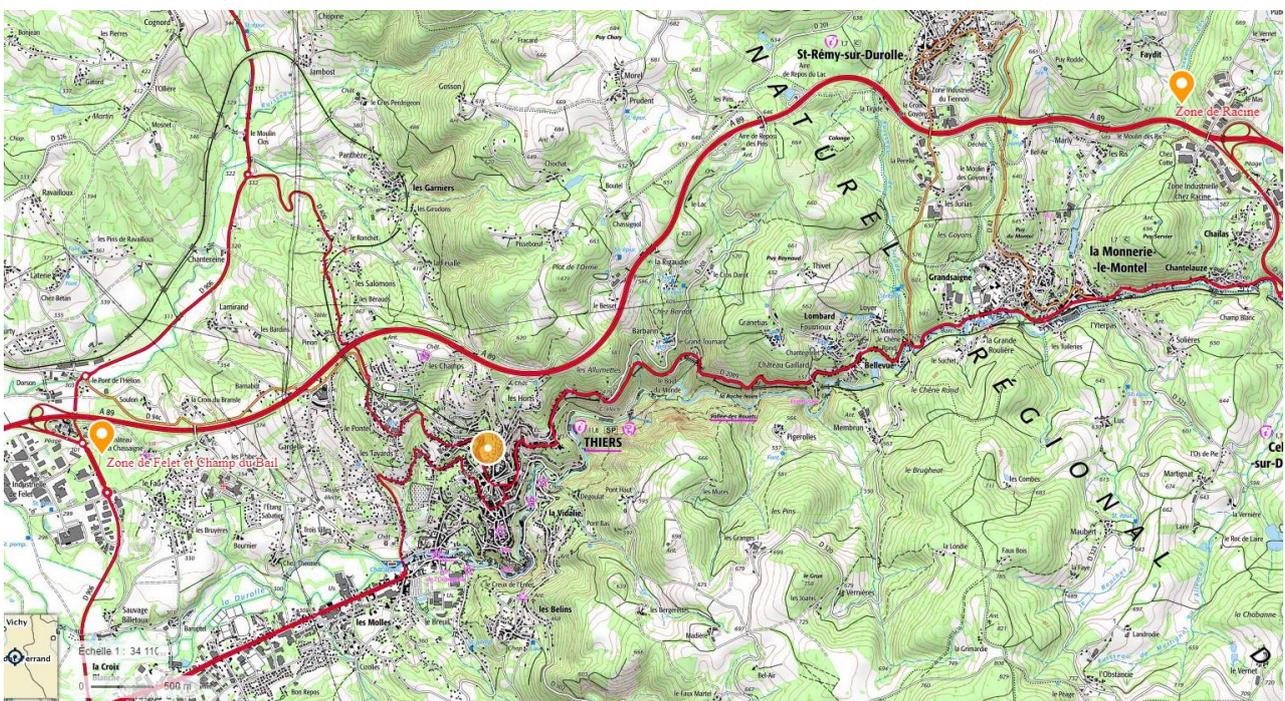
Le SMTUT, autorité organisatrice de mobilité depuis le 1^{er} janvier 2020 porte la compétence mobilité sur les 30 communes de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et 3 communes associées.

Afin d'accompagner la mise en place des nouveaux services de mobilité, il est prévu d'élaborer des plans de mobilités à l'échelle des deux principales zones d'activités du territoire.

Le SMTUT est lauréat de l'AMI TENMOD et bénéficie du soutien de l'ADEME.

Les zones retenues sont les zones de Felet-Champ du Bail à Thiers et Zone de Racine sur les communes de Palladuc et La Monnerie le Montel. Ces zones sont repérées au regard de la densité des établissements, de leur accessibilité avec la présence de deux haltes de péage de l'A89, ainsi que la mise en place récente d'une desserte de transports en commun, depuis le 1^{er} septembre 2020.

Ces deux zones d'activités d'intérêt régional représentent environ 150 entreprises et près de 2 000 emplois directs ou indirects.



2. Besoins et contenu de l'étude

L'étude consiste à accompagner les entreprises dans une démarche de plan de mobilité (ex PDIE) :

- Etat des lieux de l'accessibilité des zones d'activités et cartographie de la provenance des salariés
- Concertation sur chaque zone en direction des entreprises, des salariés, dont une phase d'enquête mobilité : recensement des besoins et des pistes d'actions pour se rendre au travail
- Proposition d'actions à mettre en place, coût détaillé de chaque action et indicateurs de suivi et de résultats des actions en lien avec les objectifs environnementaux, se santé et économiques

Elle fera l'objet, dans ce cas, d'une lettre de commande spécifique en tranche conditionnelle et soumise à la décision des entreprises d'aller plus loin dans la mise en œuvre des actions.

La mission visera à animer des réunions de lancement, de concertation et de restitution, et des premières actions du plan d'actions au sein des entreprises ainsi qu'à la formation de référents mobilité au sein des entreprises

Un rapport de synthèse sera attendu en fin d'étude.

3. Gouvernance

L'étude est portée par le syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois, en partenariat avec la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et des représentants des entreprises, ainsi que de l'ADEME. Les représentants seront membres du comité de pilotage.

Un comité technique de suivi sera également mis en place composé du SMTUT et de Thiers Dore et Montagne.

Il est attendu au moins 6 réunions en présentiel, correspondant à :

- 1 réunion de lancement avec le Copil au sein des 2 zones
- 1 réunion de présentation de l'état des lieux au sein des 2 zones
- 1 réunion de présentation et validation du plan d'actions au sein des 2 zones
- 1 réunion de restitution au comité de pilotage

4. Calendrier de réalisation

La durée de l'étude est fixée à 6 mois, avec un démarrage prévu en mai 2021.

5. Remise des offres

Les propositions devront être adressées au plus tard le 12 avril 2021 à 12h00, par voie électronique auprès de Mme GRILLE Emilie : egrille@stibt.fr